



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE GASTON CORNAVIN (V.C.) Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Gaston Cornavin par la société AA GROUP – 11 bis rue des Fossés – 91100 Corbeil Essonne, agissant pour le compte de la SOGETREL – 35 boulevard Courserin – 77185 Lognes (changement cadre et dalle télécom sur chaussée)

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Gaston Cornavin** à compter du **24 juin 2024** à **8 heures 30** jusqu'au **28 juin 2024** à **17 heures** :

➤ sur la partie comprise entre les rues Michelet et Pierre Honfroy :

- **Neutralisation du stationnement,**
- **Neutralisation de la piste cyclable :** les cyclistes seront déviés dans la circulation générale,
➤ au droit du n°7 :
- **Neutralisation partielle de la chaussée :** la circulation des véhicules sera déviée sur le stationnement neutralisé à cet effet,
- **Neutralisation partielle du trottoir :** le cheminement des piétons sera maintenu,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.



Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- RATP,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société AA GROUP – 11 bis rue des Fossés – 91100 Corbeil Essonne.

FAIT EN MAIRIE, LE 05 JUIN 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics


Nathalie Leberthon

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 06 JUIN 2024

